



DEPARTEMENT DU JURA

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Exercice 2018



Communauté de Communes Petite Montagne
15 Rue des Tilleuls
39240 ARINTHOD

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2018, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'annexe VI du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et à l'arrêté du 02 décembre 2013.

Table des matières

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	4
I/ Caractérisation technique du service	4
1.1/ Organisation administrative du service.....	4
Les 26 communes sont réparties en 95 villages, dont 60 sont en assainissement non collectif et 35 en assainissement collectif. Des habitations en assainissement non collectif car non raccordables au réseau sont présentes dans les villages en collectif.....	5
1.2/ Estimation de la population	5
1.3/ Estimation du nombre d'installation d'assainissement non collectif.....	6
1.4/ Mode de gestion du service.....	6
1.5/ Prestations assurées dans le cadre du service	6
1.6/ Activité du service	7
1.7/ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif.....	9
1.8 / Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.....	10
II/ Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service	11
2.1/ Composition de la commission assainissement	11
2.2/ Ordre du jour des commissions en 2018.....	11
2.3/ Délibérations fixant les tarifs en vigueur	11
2.4/ Montants des différentes redevances	12
III/ Indicateurs de performance.....	12
3.1/ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.....	12
IV/ Financement des investissements	12
4.1/ Travaux réalisés au cours de l'exercice clôturé	12
4.2/ Montant prévisionnel des travaux au cours de l'exercice en cours	12
4.3/ Etat de la dette.....	13
V/ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	13

INDICATEURS APPLICABLES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif

D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif.

Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.

Bon à savoir:

Cet indicateur est descriptif, il ne permet pas d'évaluer la qualité, mais le niveau du service rendu.

P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

I/ Caractérisation technique du service

1.1/ Organisation administrative du service

Le service public d'assainissement non collectif regroupe 26 communes depuis le 01/01/2018.

ANDELOT-MORVAL,
LA BOISSIERE,

CEZIA,
CONDES,

GENOD,
MARIGNA-SUR-VALOUSE,

MONTLAINZIA,
THOIRETTE COISIA,

VALZIN EN PETITE MONTAGNE,

ARINTHOD CHISSERIA,

BROISSIA,

CHARNOD,

CORNOD,

GIGNY-DUR-SURAN,

MONNETAY,

MONTREVEL,

VOSBLES VALFIN

VESCLES.

AROMAS,

CERNON,

CHEMILLA,

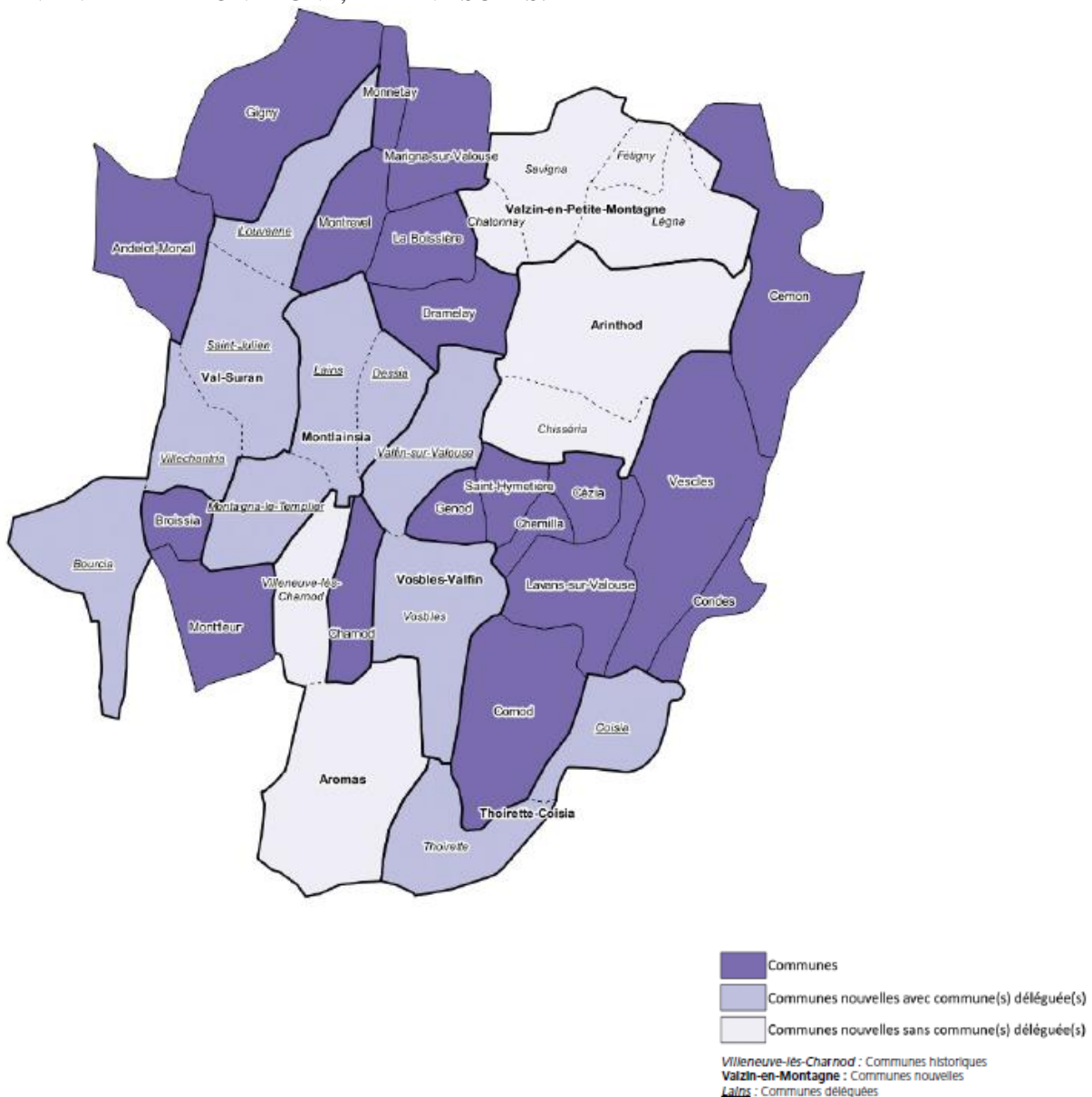
DRAMELAY,

LAVANS SUR-VALOUSE,

MONTFLEUR,

SAINT-HYMETIERE,

VAL SURAN,



Les 26 communes sont réparties en 95 villages, dont 60 sont en assainissement collectif. Des habitations en assainissement non collectif car non raccordables au réseau sont présentes dans les villages en collectif.

1.2/ Estimation de la population

1.2.1/ sur le territoire de la communauté de communes

Population 2018 d'après fiche individuelle DGF :

COMMUNE	Population DGF	Rapport 2017-2018	COMMUNE	Population DGF	Rapport 2017-2018
ANDELOT-MORVAL	107	+ 0.93 %	LA BOISSIERE	80	-1.25 %
ARINTHOD	1226	+3.74 %	LAVANS-SUR-VALOUSE	178	+1.69%
AROMAS	713	+1.12 %	MARIGNA-SUR-VALOUSE	146	+ 0 %
BROISSIA	80	+3.75 %	MONNETAY	32	-3.13 %
CERNON	314	+1.59 %	MONTLAINIA	319	+0.94 %
CEZIA	77	+3.90 %	MONTFLEUR	246	+0.81 %
CHARNOD	54	-1.85 %	MONTREVEL	122	-0.82%
CHEMILLA	122	-0.82 %	SAINT-HYMETIERE	114	+0 %
CONDES	135	-1.48 %	THOIRETTE - COISIA	958	-0.52 %
CORNOD	282	-1.77 %	VESCLES	214	-2.80 %
DRAMELAY	37	-2.70 %	VAL SURAN	943	-1.70 %
GENOD	84	+1.19 %	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	582	+0.52 %
GIGNY	337	-0.30 %	VOSBLES-VALFIN	264	+44.70 %
			Total	7 796	+1.92 %

1.2.2/ Desservie par le SPANC (Indicateur descriptif D301.0)

Sans objet, zone d'assainissement non collectif non validé.

1.3/ Estimation du nombre d'installation d'assainissement non collectif

Nombre d'installations d'assainissement non collectif connues par commune (données arrêtées le 31/12/2018).

COMMUNE	Nombre d'assainissement	COMMUNE	Nombre d'assainissement
ANDELOT-MORVAL	18	LA BOISSIERE	45
ARINTHOD	111	LAVANS-SUR-VALOUSE	77
AROMAS	63	MARIGNA-SUR-VALOUSE	71
BROISSIA	42	MONNETAY	25
CERNON	38	MONTLAINIA	157
CEZIA	38	MONTFLEUR	64
CHARNOD	12	MONTREVEL	75
CHEMILLA	20	SAINT-HYMETIERE	15
CONDES	8	THOIRETTE - COISIA	108
CORNOD	41	VALSURAN	201
DRAMELAY	25	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	210
GENOD	6	VESCLES	123
GIGNY-SUR-SURAN	42	VOSBLES VALFIN	30
		Total	1 665

1.4/ Mode de gestion du service

Le service est géré en régie direct. Le service n'est pas assujéti à la TVA. Depuis le 01 Janvier 2013, la facturation de la redevance a été transférée aux gestionnaires d'eau potable le souhaitant.

1.5/ Prestations assurées dans le cadre du service

Le service assure :

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées (visite de conception et d'implantation, et visite de bonne exécution)

Le diagnostic puis visite périodique de bon fonctionnement et entretien des installations existantes.

La visite de diagnostic en cas de vente

A la demande du propriétaire :

L'entretien des installations (la vidange des ouvrages par le biais d'une entreprise agréée),

L'animation des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

1.6/ Activité du service

1.6.1/ Nombre d'opérations totales effectuées dans le cadre du service

Prestation		2015	2016	2017	2018
Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	15	45	40	17
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	18	16	28	20
	Diagnostic ou visite périodique de bon fonctionnement	253	385	239	284
Entretien des installations (nombres de vidanges)		68	82	68	64
Animation de réhabilitation (dépôt de demande de subventions / maison)		11	45	76	0

L'Agence de l'Eau a mis fin à son programme de subventions de réhabilitation en assainissement non collectif fin octobre 2017. Il est désormais impossible de déposer un nouveau dossier.

1.6.2/ Nombre d'opérations par commune effectuées dans le cadre du service

Visites périodiques de bon fonctionnement (comprenant les visites en cas de vente immobilière)

Commune	2016	2017	2018	Commune	2016	2017	2018
ANDELOT-MORVAL	1	17		LAVANS SUR VALOUSE	2	2	1
ARINTHOD	1	46	14	MARIGNA SUR VALOUSE	3	3	
AROMAS	31		4	MONNETAY		1	1
BOISSIERE (LA)	1			MONTLAINIA	7	60	11
BROISSIA	3		1	MONTFLEUR	5	45	8
CERNON	4	4		MONTREVEL			72
CEZIA	1			SAINT HYMETIERE	2		
CHARNOD	2			THOIRETTE - COISIA	9	2	3
CHEMILLA	8	1	1	VALFIN SUR VALOUSE	8	1	1
CHISSERIA	1	41		VAL SURAN	77	5	3
CONDES				VALZIN EN PETITE MONTAGNE	91	7	72
CORNOD	1	2	36	VESCLES	117	1	1
DRAMELAY			23	VOSBLES	3		
GENOD	6			Total	385	239	288
GIGNY SUR SURAN	1	1	36				

Visite de conception et d'implantation

Commune	De 2009 à 2016	2017	2018
ARINTHOD	8		
AROMAS	11	5	
BOISSIERE (LA)	9		
BROISSIA	6	1	
CERNON	14	7	
CEZIA	9		
CHARNOD	1		
CHEMILLA	12		
CHISSERIA	7	1	
CORNOD	4		
GIGNY SUR SURAN	4		
LAVANS SUR VALOUSE	8	2	1
MARIGNA SUR VALOUSE	10	8	
MONTLAINZIA	8	2	3
MONNETAY	3		
MONTFLEUR	3	1	
MONTREVEL	3		1
SAINT HYMETIERE	7		
THOIRETTE	11		
VALFIN SUR VALOUSE	2		1
VAL SURAN	21	3	4
VALZIN EN PETITE MONTAGNE	26	7	4
VESCLES	9	3	3
Total	197	40	17

Visite

Commune	De 2009 à 2016	2017	2018
ARINTHOD	9	1	
AROMAS	13	1	
BOISSIERE (LA)	5	4	1
BROISSIA	4	2	
CERNON	4	5	2
CEZIA	7	1	
CHARNOD	2		
CHEMILLA	8		
CHISSERIA	5	1	
CORNOD	2		
GIGNY SUR SURAN	3		
LAVANS SUR VALOUSE	6	1	1
MARIGNA SUR VALOUSE	9	2	2
MONTLAINZIA	6	1	3
MONNETAY	3		
MONTFLEUR			1
MONTREVEL	3		
SAINT HYMETIERE	8	1	
THOIRETTE	10	1	
VALFIN SUR VALOUSE		1	
VAL SURAN	11	2	3
VALZIN EN PETITE MONTAGNE	4	3	7
VESCLES		1	
Total	148	28	20

Animation de réhabilitation

	Date d'envoi du dossier à l'Agence de l'Eau	Nombre installations	Nombre de logements
Dossier 1	05/2015	2	3
Dossier 2	12/2015	7	8
Dossier 3	04/2016	11	13
Dossier 4	07/2016	11	14
Dossier 5	12/2016	18	18
Dossier 6	09/2017	32	32
TOTAL		81	88

Pour certaine réhabilitation d'installation d'assainissement non collectif, l'installation est commune à plusieurs logements et ou maisons, soit un nombre de logements concernés quelques fois supérieur au nombre d'installations.

Le dossier 6 a été envoyé à l'Agence de l'Eau en septembre 2017 pour 70 installations et 76 logements. Pour ce dossier, l'Agence de l'Eau a accordé en avril 2018 une subvention de seulement 32 forfaits de 3 300 €.

1.6.3/ Communications diverses

	2018
Outils de communication mis en place	Mise en ligne d'informations relatives à l'assainissement sur le site internet de la Communauté de Communes. Bulletin d'information

1.7/ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

(Indicateur descriptif D302.0)

Cet indice correspondant à la somme des points indiqués dans le tableau A et B – le cas échéant.

Tableau A : Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

	Points références	Points obtenus
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	20
Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	30	30
Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné.	30	30
Total	100	80

Tableau B : Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

1.8 / Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

(Indicateur P301.3)

Les installations à risques sont celles présentant un danger pour la santé des personnes et/ou un risque avéré de pollution pour l'environnement selon l'arrêté du 02 décembre 2013 article 3.

Communes	Installations					
	A/ Inexistantes ou considérées comme	A / Non conformes avec risques	B/ Non conformes sans risques	C/ Conformes	D/Nombre contrôlées ¹	Rapport en % de (B+C)/D
ANDELOT	2	2	11	3	18	77,78 %
ARINTHOD	26	2	54	25	107	73,83 %
AROMAS	7	2	14	38	61	85,25 %
BOISSIERE (LA)	5	0	20	20	45	88,89 %
BROISSIA	6	7	17	11	41	68,29 %
CERNON	12	5	6	14	37	54,05 %
CEZIA	5	4	19	10	38	76,32 %
CHARNOD	1	1	6	4	12	83,33 %
CHEMILLA	0	0	1	19	20	100,00 %
CONDES	2	1	1	4	8	62,50 %
CORNOD	21	0	15	3	39	46,15 %
DRAMELAY	13	2	9	1	25	40,00 %
GENOD	3	1	2	0	6	33,33 %
GIGNY / SURAN	13	2	15	7	37	59,46 %
LAVANS/VALOUSE	11	3	43	13	70	80,00 %
MARIGNA / VALOUSE	8	15	28	20	71	67,61 %
MONNETAY	2	2	14	7	25	84,00 %
MONTLAINIA	50	10	77	19	156	61,54 %
MONTFLEUR	14	2	39	2	57	71,93 %
MONTREVEL	13	3	52	6	74	78,38 %
SAINT-HYMETIERE	1	1	1	10	13	84,62 %
THOIRETTE - COISIA	14	6	42	40	102	80,39 %
VOSBLES-VALFIN	3	3	19	4	29	79,31 %
VEYLES	21	11	74	12	118	72,88 %
VALSURAN	40	8	106	46	200	76,00 %
VALZIN EN PETITE MONTAGNE	25	13	114	52	204	81,37 %
TOTAL	318	106	799	390	1 613	

¹Dans le cas de refus de visite diagnostic, ne pouvant pas connaître la conformité des installations d'assainissement non collectif, celle-ci n'est pas prise en compte dans le nombre d'installations contrôlées.

II/ Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1/ Composition de la commission assainissement

La commission assainissement est composée de Patrick ANDREY, Cécile BESNIER, Maurice BESSARD, Michel BOUQUEROD, Isabelle BRANCHY, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Jean-Yves BUCHOT, Gérard CHARRIERE, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Louis DELORME, Josiane CARRETIE, Jean Claude NEVERS, Philippe LAMARD, Bernard RUDE, Nicole VELON.

2.2/ Ordre du jour des commissions en 2018

Date et ordre du jour des Commissions assainissement :

Date	Ordre du jour
16/03/2018	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan de fonctionnement des ouvrages d'assainissement collectif (réseaux et stations) : Intervenant Romain PROST du Conseil Départemental - Présentation des budgets d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif - Etudes et travaux en cours, - Subventions assainissement non collectif - Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif - Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif
27/04/2018	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et travaux en cours, - Subventions assainissement non collectif,
22/05/2018	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et travaux en cours, - Subventions assainissement non collectif,
18/09/2018	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et travaux en cours, - Systèmes d'assainissement Gigny sur Suran et Thoirette, - Subventions assainissement non collectif,
12/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et travaux en cours, - Redevance d'assainissement collectif : à compter du 01.01.2019, - Assainissement non collectif : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Périodicité des visites contrôles de fonctionnement ✓ Travaux non effectués de mise aux normes- majoration de la redevance ANC ✓ Arrêt du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau – Etude de conception en amont des demandes de subvention.

2.3/ Délibérations fixant les tarifs en vigueur

Les modalités de recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif, couvrant les prestations de conseils, conception, implantation et contrôle de bon fonctionnement ont été modifiées par délibération en 2010. Les délibérations qui ont fixées les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
12 novembre 2009	Tarif diagnostic de l'existant
21 avril 2011	Majoration de la pénalité financière prévue à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique.
3 décembre 2012	Assainissement non collectif – tarif de redevance assainissement non collectif à compter du 01/01/2013
3 décembre 2012	Assainissement non collectif et collectif – facturation des redevances par les organismes facturant l'eau

2.4/ Montants des différentes redevances

Redevance		2014 à 2018	2019
Permis de construire ou demande d'assainissement :	Contrôle de conception et d'implantation d'installation nouvelle ou réhabilitée	32 €/an	
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée		
Contrôle de diagnostic ou de bon fonctionnement et d'entretien			

La redevance apparait sur la facture d'eau potable pour les villages suivants :

	SDEI	SOGEDO	Lyonnaise des eaux
Contrats d'affermage (sociétés fermières)	Broissia, Genod, Louvenne, Monnetay, Montagna le Templier, Montfleur, Montrevel, Villechantria, Villeneuve les Charnod, Vosbles	Andelot, Aromas, Bourcia, Dramelay (le Mont), Dessia, Gigny, Lains, Saint-Julien	Thoirette
Syndicats	Syndicat du Valouson	Syndicat à la carte	Syndicat de Laval d'Anfia
	La Boissiere, Chatonnay, Marigna sur Valouse, Savigna	Arinthod, Chisseria, Chemilla, Cézia, Saint-Hymetière, Lavans sur Valouse	Légna et hameau de Viremont
Gestion directe	Cernon, Coisia, Condes, Dramelay (bourg), Fetigny		

Les factures d'eau potable et d'assainissement sont toujours distinctes sur les villages suivants :

Gestion directe	Charnod, Cornod, Valfin sur Valouse, Vescles
------------------------	--

III/ Indicateurs de performance

3.1/ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

(Indicateur de performance P301.3)

Sans objet, indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D 302.0) inférieur à 100.

IV/ Financement des investissements

4.1/ Travaux réalisés au cours de l'exercice clôturé

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Travaux d'investissement	Néant						

4.2/ Montant prévisionnel des travaux au cours de l'exercice en cours

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Travaux d'investissement	0.00€						

Les travaux et la gestion comptable liés à la réhabilitation de Villeneuve les Charnod étaient soldés au 01/01/2012. Aucune autre opération n'est engagée.

4.3/ Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes exprimées en € TTC :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre						0.00		
Remboursements au cours de l'exercice						0.00		
Dont intérêts						0.00		
Dont capital						0.00		

V/ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Un nouveau marché pour le service entretien sera effectif en 2019-2020.

Les documents destinés aux usagers seront mis à jour.